

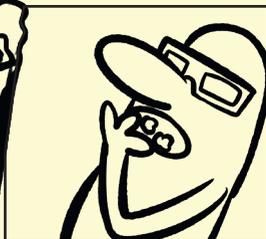
# CINÉ PASS COLMAR

**Vous êtes Colmariens ? Profitez de réductions au CGR!**



## **POUR QUI ?**

Juniors (6-15 ans)  
Seniors (60-69 ans)  
Seniors+ (70 ans et +)



## **+ D'INFOS**

RDV Maison des associations  
N° tel. 03 69 45 21 13

Le ciné pass est un dispositif mis en place par la Ville de Colmar pour favoriser l'accès au cinéma aux habitants de la ville. Il permet aux Colmariens de bénéficier de tarifs réduits pour les séances de cinéma au CGR Colmar.

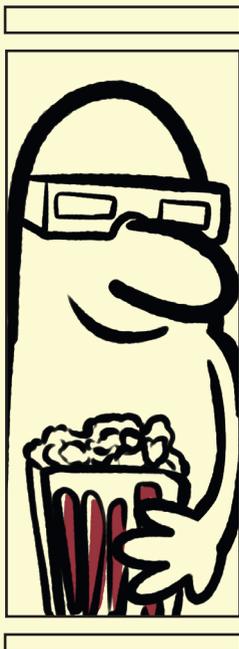
# UN NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL POUR VOS DÉMARCHES

La distribution des ciné pass se fait désormais à la **Maison des associations de la Ville de Colmar** : les mardis de 14h à 17h30, les mercredis de 9h à 12h, les jeudis de 14h à 17h30.

## VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER PENDANT CES HORAIRES ?

Une boîte aux lettres sera à votre disposition à l'accueil de la Maison des associations pour déposer vos demandes de création ou de rechargement de carte.

**Y aller** : Maison des associations, 6 route d'Ingersheim - 68000 Colmar  
**+ d'infos** : 03 69 45 21 13 - [cinepass@colmar.fr](mailto:cinepass@colmar.fr) - [colmar.fr/cine-pass](http://colmar.fr/cine-pass)



## TUTO : COMMENT OBTENIR SON CINÉ PASS ?

### En ligne

La demande de ciné pass en ligne se fait depuis la plateforme [culture-colmar.elisath.fr](http://culture-colmar.elisath.fr)

### En remplissant le formulaire papier

1. Téléchargez le **formulaire** sur [colmar.fr](http://colmar.fr) ou récupérez-le directement à l'accueil de la **Maison des associations**
2. Déposez sous enveloppe à la **Maison des associations**
  - le dossier complété avec les pièces justificatives (la photocopie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile)
  - le paiement par chèque

Une fois le dossier validé, la Mairie prend contact avec vous.

3. Le ciné pass est valable un an à compter de la date d'achat. **Aucun remboursement ou report d'une année sur l'autre n'est possible.**